



- **Les Abris du marin. L'esprit Thézac toujours vivant**

Les Abris du marin. L'esprit Thézac toujours vivant

Anne Simon (deuxième rang à droite), responsable régionale du service social maritime, et à ses côtés Roger Guillamet, responsable de l'association Les Abris du marin et le conseil d'administration.

Les Abris du marin se présente comme une « association nationale pour une action solidaire ». Reconnue d'utilité publique, elle a pour but de venir en aide, dans l'esprit de Jacques de Thézac, aux marins de la marine marchande (pêche et commerce) et à leurs familles par l'attribution de divers secours. « Notre rôle consiste à n'intervenir qu'une fois tous les recours et aides épuisés. Dans un souci d'efficacité et de transparence, les dossiers de demandes d'aides sont instruits par les assistants du service social maritime et sont présentés anonymement », explique Roger Guillamet, président.

11.000 € d'aides

Deux fois par an, le conseil d'administration se réunit pour traiter les divers dossiers. L'aide concerne tous les ports de métropole et d'Outre-Mer. Vendredi, dans les locaux des affaires maritimes, le conseil avait à traiter 43 dossiers. Trente dossiers ont été acceptés et 11.000 € ont été ventilés. « Vingt-neuf des dossiers traités étaient bretons », a indiqué Anne Simon, responsable régionale du service social maritime. L'association Les Abris du marin compte 120 adhérents. Ses ressources proviennent des adhésions, des dons et des legs et de 80 % des intérêts des sommes placées à la suite de la vente des derniers Abris du marin. Roger Guillamet a précisé que les frais généraux pour le fonctionnement de l'association représentent 5 % des ressources.